



Le mercredi 15 décembre 2021, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 8 décembre 2021 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Président, a délibéré.

Présents (41) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Jean TORTOSA, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, M. Didier DUVERGNE, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, M. Michel LENGLET, M. Ludovic REAU, Mme Brigitte VOITIER.

La délibération affichée

le : **20 DEC. 2021**

et transmise à la Préfecture

le : **17 DEC. 2021**

est exécutoire

le : **20 DEC. 2021**

Excusé(s) (10) : M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Brice TAYON ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, M. Denis MERIGOT ayant donné procuration à M. Marc FLEURET, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Christian BARON, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Alix FRUCHON, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à Mme Liliane MAUCHIEN, M. Bruno PALLEAU ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Noël BLIN ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

Absent(s) (2) : Mme Sabine DESMAISON, Mme Christelle PALLEAU.

11 : Clôture du budget annexe Martinerie de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Par délibération en date du 15 décembre 2011, le Conseil communautaire a créé un budget annexe

« La Martinerie » destiné à retracer les opérations d'aménagement et de commercialisation des terrains sis sur l'emprise militaire désaffectée de La Martinerie.

Ce budget annexe a permis de comptabiliser l'ensemble des opérations d'aménagement et de commercialisation des terrains intervenus depuis.

Ces opérations toucheront à leur fin à l'issue de la gestion 2021. Les seules immobilisations qui

resteront alors dans le patrimoine de la collectivité, avec les droits et obligations qui y sont rattachés, seront alors de nature administrative.

A ce titre, le suivi de ce budget annexe ne s'impose plus et il est proposé au Conseil communautaire de prononcer sa clôture au 31 décembre 2021. Dans cette perspective :

- Un bilan financier de l'opération sera dressé en 2022 et adossé au compte administratif 2021.
- Un compte de gestion de clôture sera produit par le comptable assignataire en 2022
- Les résultats budgétaires de clôture seront arrêtés à l'issue de la gestion 2021, agrégés à ceux du budget principal lors de la détermination des affectations, et seront repris au budget principal de l'agglomération au budget supplémentaire 2022 ;
- Les valeurs immobilisées seront transférées au budget principal de l'agglomération par opération d'ordre non budgétaire et reprises en 2022 au bilan du budget principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M 57 applicables aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 portant création du budget annexe La Martinerie ;

Considérant l'exposé des motifs ci-dessus,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de clôturer le budget annexe La Martinerie à l'issue de la gestion 2021,
- de demander au Comptable assignataire de procéder à l'intégration des soldes comptables du budget annexe dans le budget principal de la collectivité sur l'exercice 2022,
- de transférer les résultats budgétaires de clôture 2021 du budget annexe après le vote du compte administratif 2021 dudit budget annexe et lors du vote du budget supplémentaire 2022 du budget principal de la collectivité,
- d'autoriser le Président à passer toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité .



A Châteauroux, le 17 décembre 2021

Le Président,

Gil Avérous